Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2017
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Arrêté fédéral portant approbation de l'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et la Géorgie

Projet

du …

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)[1];
vu le message du Conseil fédéral du 15 février 2017[2],

arrête:

Art. 1

[1] L'accord de libre-échange du 27 juin 2016 entre les États de l'AELE et la Géorgie[3] est approuvé.

[2] Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

Art. 2

L'Assemblée fédérale approuve, par voie d'arrêté fédéral simple, les accords de libre-échange qui règlent d'une manière comparable les mêmes domaines que ceux contenus dans l'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et la Géorgie.

Art. 3

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

1 RS **101**
2 FF **2017** 2105
3 RS …; FF **2017** 2149